



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
sept. 1992		1.7.1992

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Technicien/technicienne dépistage en santé publique	7.04.039
2. But de la fonction	
Assurer des activités de dépistage en santé publique. Coordonner et programmer des tests de laboratoire et des examens cliniques simples. Communiquer les résultats aux patients. Participer à des enquêtes de santé publique.	
3. Description de la fonction	
La fonction implique notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> - l'organisation et la coordination des différentes opérations de dépistage; - l'accueil et l'enregistrement des patients dans un centre de dépistage mobile et/ou fixe; - l'exécution d'actes médicaux simples tels que : prise de sang au bout du doigt, mesures de la tension artérielle et du cholestérol, etc.; - l'utilisation, selon des directives précises, d'appareillages simples, tels que appareils radio-photo, appareils de mesure de la tension artérielle, du cholestérol, etc...; - la transmission des résultats des tests aux patients; - l'assistance au remplissage de questionnaires de santé publique; - la pratique des gestes de samaritains pour répondre à des urgences internes ou externes au centre; - l'accomplissement des tâches administratives liées à la fonction; - l'entretien et la tenue d'inventaire du matériel; - le respect des mesures d'hygiène et de prévention dans les activités professionnelles. 	
4. Exigences de la fonction	
Avoir une formation du niveau d'un CFC de 2 ans complétée par une formation spécifique au secteur d'activités.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	B	E	B	D	Cl. max. 08
Points	18	4	26	8	20	Total 76